

Réponse au rapport de Benjamin Stora (2021)

vendredi 5 février 2021.

Réponse au rapport de Benjamin Stora remis au Président de la République française Emmanuel Macron le 20 janvier 2021

Etant depuis très longtemps en correspondance avec Benjamin Stora, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui durant la préparation du rapport dont le président Emmanuel Macron lui a confié la réalisation au mois de juillet dernier sur les mémoires de la guerre d'Algérie. Aussitôt après avoir remis ce rapport au président Macron le 20 janvier 2021, il m'en a envoyé par mail un exemplaire portant comme titre « France-Algérie, les passions douloureuses. Rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie » ; et je lui ai envoyé un message de remerciement dans lequel je lui ai fait part de quelques critiques. Après avoir confronté mes réactions avec celles de plusieurs collègues, j'ai entrepris de compléter mon analyse. D'autre part, j'avais de mon côté préparé une lettre au président Macron que je lui ai adressée le 19 janvier, juste avant la remise du rapport Stora. J'en ai repris certains éléments dans la réponse argumentée que j'adresse aujourd'hui à Benjamin Stora ainsi qu'à d'autres destinataires.

Ma réaction d'ensemble au rapport Stora a été globalement favorable, et j'ai commencé par l'en féliciter dans mon message de remerciement daté du 22 janvier. Comme je le lui ai écrit : « J'ai eu l'impression que tu voulais contourner l'obstacle des exigences algériennes (c'est-à-dire, la repentance de la France pour ses crimes contre le peuple algérien et la restitution des archives de l'Algérie) en proposant une quantité d'actions ponctuelles visant à établir des liens entre Français et Algériens qui priveraient petit à petit les extrémistes algériens de leur représentativité. C'est ce que tous les présidents français depuis Jacques Chirac ont tenté de faire, comme le montrent les discours que tu as justement reproduits en annexes, et tu es pour quelque chose dans cette continuité. Mais je reste dubitatif sur l'efficacité de cette action à court terme ».

Je lui ai ensuite présenté plusieurs remarques critiques portant sur quelques points de détail, mais je ressens maintenant le besoin d'en évoquer davantage et surtout de les situer dans une vue d'ensemble du problème que les demandes algériennes posent à la France. En effet, depuis un quart de siècle, les présidents Chirac, Sarkozy, Hollande et Macron se sont trouvés confrontés à la même difficulté : répondre aux demandes de repentance adressées à la France par l'Algérie, en essayant de la satisfaire autant que possible, mais sans pour autant exacerber la guerre des mémoires entre les groupes mémoriels qui coexistent difficilement dans la population française, et dont certains approuvent les demandes algériennes alors que d'autres les rejettent avec véhémence.

Pourquoi refuser la demande de repentance

Benjamin Stora a eu le mérite de refuser ces demandes de repentance - comme le fait aussi le président Macron - mais je crois nécessaire de le faire plus clairement.

Le rétablissement de la paix en Algérie en 1962, après une guerre dans laquelle les deux camps avaient prétendu exercer un droit et un devoir de justice l'un contre l'autre, aurait été impossible si les accords d'Evian n'avaient pas été fondés sur une clause d'amnistie générale et réciproque, venant en tête de la déclaration des garanties : "Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu" [1 [#nb1]].

Cette clause d'amnistie a été respectée par la France, qui l'a complétée ensuite par des lois d'amnistie internes pour mettre fin à la guerre civile franco-française. Mais du côté algérien, si l'amnistie a été totale pour tous les actes motivés par la cause sacrée de l'indépendance, il n'a jamais été question d'amnistier les crimes du colonialisme français. En tant qu'historien, je n'ai jamais cru au bien fondé de la politique du silence, à laquelle la France a renoncé depuis la fin des années 1990. Mais renoncer à cette politique ne peut pas conduire à la mise en accusation des seuls crimes imputables à la responsabilité de la France : elle implique logiquement un effort de vérité mené avec la même exigence critique des deux côtés à la fois, en Algérie comme en France. Revendiquer la repentance de la France seule, pour tous les crimes qu'elle aurait commis contre l'Algérie de 1830 à 1962, c'est rompre la paix en relançant une guerre des mémoires.

Mais en France le temps de la repentance est déjà passé, parce que les présidents français qui auraient pu avouer une part de responsabilité dans le sort imposé à l'Algérie par la France de 1830 à 1962 sont tous morts. Après le décès de Charles de Gaulle en 1970, et surtout après celui de François Mitterrand en 1995, Jacques Chirac fut le dernier président de la République à avoir combattu en Algérie pour la défense de l'Algérie française. Mais il fut aussi le premier à être confronté à cette revendication lancée en mai 1990 à propos de la répression de Sétif et Guelma par la Fondation du 8 mai 1945 (créée par Bachir Boumaza), puis élargie à toute la période coloniale (1830-1962) à partir de mai 1995 [2. [nb2]]. En froid avec l'Algérie depuis les attentats de l'été 1995 en France, et confronté à la demande de repentance discrètement exprimée par le président Bouteflika dans son discours à l'Assemblée nationale en juin 1970, il proposa à l'Algérie en 2003 de négocier un traité d'amitié sur le modèle du traité franco-allemand de 1963, mais il n'avait pas compris (me semble-t-il) que dans l'esprit de ses interlocuteurs algériens la France était pour l'Algérie l'équivalent de ce que l'Allemagne avait été pour elle-même.

En 2005, le vote de la loi du 23 février 2005 rendant hommage à ceux qui avaient fait l'Algérie français fut sans aucun doute une insigne maladresse, et contribua fortement à l'échec de la négociation du traité d'amitié, mais la cause directe de cet échec fut la demande algérienne de repentance, comme le président Chirac l'a très clairement reconnu dans ses Mémoires parus en 2011 : « Le principal obstacle viendra de l'acte de repentance que le gouvernement algérien nous demande quelques mois plus tard de faire figurer dans le préambule, acte par lequel la France exprimerait ses regrets pour les 'torts portés à l'Algérie durant la période coloniale'. Il me paraît utile, et même salulaire, comme je l'ai indiqué dans mon discours à l'UNESCO à l'automne 2001, qu'un peuple s'impose à lui-même un effort de lucidité sur sa propre histoire. Mais ce qu'exigent de nous les autorités d'Alger n'est rien d'autre que la responsabilité officielle d'une culpabilité. Je ne l'ai naturellement pas acceptée » [3. [nb3]]. On peut néanmoins observer que les mots « repentance », « regrets » et « culpabilité » ne sont pas identiques, puisque l'on peut regretter des faits historiques sans en être responsable ni coupable. En tout cas, il est certain que la revendication algérienne de repentance ou d'« excuses officielles » à demander pour des « crimes contre l'humanité » a été exprimée, sous une forme particulièrement intransigeante, par le président Bouteflika dans ses discours du 8 mai 2005 à Sétif et du 8 mai 2006 à Guelma. Il est donc faux que cette revendication ait été inventée en 2007 par le candidat Sarkozy pour séduire la droite et l'extrême droite en s'attribuant le mérite de l'avoir repoussée, comme le sous-entend encore aujourd'hui Gilles Manceron [4. [nb4]].

Après Jacques Chirac, ses trois successeurs ont pourtant tenté, comme le rappelle justement Benjamin Stora, d'apaiser les dirigeants algériens dans les visites en Algérie qui ont suivi leur élection, mais sans en obtenir de satisfaction durable. Les deux premiers, nés en France pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie, n'avaient pas eu la possibilité d'y jouer le moindre rôle. Quant au troisième, né quinze ans après la fin de cette guerre, il n'avait évidemment aucune part de responsabilité dans les erreurs, les fautes ou les crimes des générations précédentes. Il est un bon représentant d'une génération de jeunes Français qui

expriment dans les sondages un soutien majoritaire à la revendication algérienne de repentance alors qu'ils devraient être unanimes à répondre qu'elle ne les concerne pas. Il fut donc particulièrement mal inspiré de définir la colonisation comme étant un « crime contre l'humanité » dans son interview par un journaliste algérien le 15 février 2017, ce qui eut pour effet de relancer la revendication algérienne de repentance quand il fut élu à la présidence de la République française quelques mois plus tard. Il fut au contraire beaucoup mieux inspiré de ne pas répondre à de telles sollicitations lors de son premier voyage présidentiel à Alger en décembre 2017, et d'inviter la jeunesse algérienne à se tourner vers l'avenir.

En effet, les jeunes Algériens nés après 1962 sont, en proportion de la population algérienne totale, beaucoup plus nombreux que les jeunes Français de la même génération en France, mais ils sont restés gouvernés par ceux qui se sont installés au pouvoir dès l'indépendance acquise et qui s'y sont accrochés jusqu'à leur dernier souffle. De nombreux manifestants du *Hirak* ont proclamé, en 2019, que la souveraineté du peuple algérien chèrement reconquise en 1962 lui avait été aussitôt confisquée, mais ils sont pourtant sensibles à l'endoctrinement déversé sur eux depuis de longues années puisque d'autres (ou les mêmes) manifestants du *Hirak* reprenaient le slogan : « Dehors, enfants de la France ! » Ainsi le président Tebboune (75 ans) a beau jeu de relancer la revendication de repentance pour redorer le blason du nationalisme antifrçais officiel tout en réprimant les militants du *Hirak* (parmi lesquels le journaliste Khaled Drareni qui avait interviewé Emmanuel Macron le 15 février 2017).

Ainsi, les jeunes Algériens peuvent être très lucides sur l'utilisation intéressée que fait le président Tebboune de la mémoire nationale pour détourner la colère de son peuple contre la France, tout en reprenant à leur compte les mêmes griefs contre elle. Et c'est pourquoi il est nécessaire de leur faire comprendre qu'ils doivent réclamer des comptes non seulement au gouvernement français, mais aussi et surtout à leur propre gouvernement, parce que la responsabilité de la France n'implique pas l'irresponsabilité des Algériens.

Cette tâche est particulièrement difficile, parce qu'en Algérie l'enseignement de l'histoire nationale privilégie l'identité arabo-musulmane en minorant le passé préislamique, et la résistance inébranlable à la conquête puis à l'assimilation proposée par la France, résistance culminant dans la guerre de Libération nationale. A force d'entendre répéter que cette résistance était le fait du peuple algérien tout entier à part une poignée de traîtres, ils ne parviennent même pas à imaginer que sa juste cause - ou tout au moins les actes qu'elle a inspirés - puissent être critiquables. Ils auraient intérêt à méditer le constat dressé il y a quelques années par André Mandouze - qui était pourtant un intellectuel sympathisant du FLN - suivant lequel la guerre d'Algérie fut « une guerre où le contre-terrorisme s'est nourri du terrorisme et où le terrorisme est la cause originelle de tout, même s'il faut reconnaître que le soulèvement de 1954 était lui-même une réponse à la violence séculaire subie par les Algériens. Tout cela admis, il s'ensuit que le conflit une fois déclenché, les deux camps se sont rendus coup pour coup et que les horreurs ont été partagées » [5.[#nb5]]. Cette analyse de la guerre comme un processus dynamique dans lequel la violence de chacun des deux camps est stimulée par celle de l'autre est un bon moyen d'échapper à la vision manichéenne d'un affrontement entre le Bien et le Mal, dans lequel les Algériens avaient le droit d'utiliser tous les moyens alors que leurs ennemis n'avaient droit à aucun.

Ce schéma manichéen est renforcé par l'idée que le tort initial d'avoir introduit la violence en 1830 dans une Algérie pacifique incombe exclusivement à la France, comme l'ont affirmé nombre d'auteurs algériens et français : « La torture est arrivée en Algérie en 1830 dans les bagages de l'armée française » selon Henri Alleg ; elle serait « indissociable de la guerre coloniale » selon Francis Jeanson (*Le Monde*, 29 mai 2000), « propre à la logique colonialiste » selon l'ancien ministre de la justice Amar Bentoumi (*La Tribune*, 24 mai 2001), voire « un épiphénomène du colonialisme » selon le journaliste Ahmed Cheniki (*Le Quotidien d'Oran*, 7 décembre 2000). Or cela est faux. Le pouvoir turc ottoman, qui a dominé l'Algérie durant trois siècles avant 1830, était déjà extrêmement violent, non seulement contre ses ennemis chrétiens

d'outre-Méditerranée, mais aussi contre les tribus révoltées de l'intérieur. On en trouve un exemple dans un rapport du consul de France à Alger daté du 22 juin 1784 : « Arriva un courrier de Constantine, avec la nouvelle que le bey de Constantine s'est emparé d'un pays nommé Melilla (M'lili, palmeraie au sud de Biskra) soupçonné d'être partisan de Bou Akkaz son ennemi situé au-delà de Biskra, après un combat sanglant dans lequel un chaouch turc du bey et 10 soldats turcs ont été tués. L'armée du bey a coupé 460 têtes des Maures et pris en vie 300 tant hommes que femmes et enfants, 10 000 moutons, 2 000 chevaux » [6.[#nb6]]. Après la prise d'Alger, l'armée française s'est heurtée à une résistance des tribus de l'intérieur tout aussi violente, comme l'a noté le docteur Baudens accompagnant l'expédition du général Berthezène contre Médéa en juin-juillet 1831 : « Après avoir massacré nos blessés, ils n'oublient jamais de leur couper la tête et ils poussent même leur féroce fanatisme jusqu'à déterrer les morts pour leur faire subir la même opération. Quand ils en ont le temps, ils coupent les poignets de leurs ennemis et leur enlèvent les organes génitaux pour retourner dans leurs tribus triomphants et chargés de ces dépouilles sanglantes » [7.[#nb7]]. Le tort des conquérants français - ou d'un trop grand nombre d'entre eux - fut de croire que des « civilisés » avaient le droit d'employer les mêmes moyens que des « barbares », sans prévoir les conséquences de tels actes dans le long terme.

L'historien Daniel Rivet - disciple de Charles-Robert Ageron, comme Benjamin Stora et moi - a remarquablement tiré la leçon à retenir de ces faits indéniables : « Inexpiable, la guerre l'est instantanément ». Dès l'été 1830, les collaborateurs des Français sont brûlés vifs ou ont les yeux arrachés en châtiment de leur aide aux infidèles ; leurs adversaires « perpétuent l'usage, en vigueur sous les Turcs, de livrer des paires d'oreilles coupées sur leurs ennemis pour attester du caractère irréversible de leur prise de parti. Les combats tournent à l'atroce immédiatement. En novembre, des *mudjahidin* mutilent une cinquantaine de canonniers surpris dans un combat d'arrière-garde en Mitidja. Une cantinière a les entrailles arrachées, le nez, les oreilles et les seins coupés et fourrés dans l'abdomen. La sauvagerie des indigènes rejaillit sur l'occupant, par effet de contagion mimétique ». Et il conclut d'une manière équilibrée : d'un côté, « la violence colle au commencement de l'aventure algérienne de la France. Elle la poursuivra jusqu'à son terme, comme si le commencement était la moitié de tout, et elle constituera pour le pays des droits de l'homme une tentation permanente et un contre-exemple démoralisant » ; de l'autre côté, « la sacralisation de la violence, quand elle s'exerce sur l'infidèle, infectera l'humanisme musulman non moderne et se retournera contre les Algériens. Elle créera le champ libre à l'exercice, intellectuel et pratique, d'une culture du *djihad*, qui n'est pas sans avoir eu des effets jusqu'à aujourd'hui » [8.[#nb8]]. Cette conclusion mérite d'être retenue.

C'est pourquoi il n'est pas possible de réconcilier l'Algérie et la France sans que les deux États admettent ensemble la nécessité d'appliquer le même esprit critique aux actes des deux parties, ce que jusqu'à présent l'Algérie n'a pas admis. N'oublions pas la déclaration faite par le ministre des Anciens Moudjahidine Tayeb Zitouni en octobre 2014 : « Pour nous, notre devoir est de continuer à dévoiler les massacres et les crimes barbares perpétrés par l'armée coloniale française en Algérie au temps de l'occupation. Nous organiserons des séminaires, colloques, et produirons des documents écrits et audio-visuels sur cette période jusqu'à ce que vienne une génération en France qui reconnaîtra les crimes de ses ancêtres et demandera pardon. Ce jour-là, nous refuserons ce pardon, parce que tout ce que la France a commis en Algérie est impardonnable » [9.[#nb9]]. Etrange logique, qui peut s'expliquer par ce que le regretté Guy Hennebelle, ancien coopérant en Algérie et collaborateur du journal *El Moudjahid*, appelait en 2003 « 'le duo sado-maso' entre la culture laïco-chrétienne du culpabilisme français et la culture arabo-musulmane du ressentiment, qui ne mène à rien de constructif » [10.[#nb10]].

Demandons-nous donc si les préconisations du rapport Stora sont susceptibles de modifier cette situation bloquée.

Une série de gestes commémoratifs

Après un long rappel de l'évolution des rapports franco-algériens, entre les Etats et entre les peuples, depuis 1962, Benjamin Stora en vient à présenter dans sa conclusion (pp 117-124, et résumé des préconisations pp 125-130) une liste de gestes commémoratifs susceptibles de leur donner un nouvel élan. Le titre qu'il lui donne, « Vers un traité d'Alliance et de Vérités », suggère l'ambition de reprendre la négociation du traité d'amitié là où elle avait échoué en 2005-2006. Mais comment ? Il suggère une liste très diverse d'initiatives mémorielles qui lui paraissent pouvoir contribuer au rapprochement des points de vue. Or cette liste un peu désordonnée suscite de multiples interrogations sans réponse.

Benjamin Stora, dans le premier paragraphe de sa conclusion (p 118), affirme très nettement : « À l'approche du soixantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie en 2022, la nécessité d'un nouveau traité de réconciliation, d'amitié entre les deux peuples reste plus que jamais d'actualité ». Mais dans les pages suivantes, il ne revient pas sur cette affirmation pour dire si la réalisation d'un tel traité peut être actuellement tentée avec plus de chances d'aboutir qu'entre 2003 et 2006. Dans la dernière (p 124), il écarte de nouveau le terme de « repentance » (en semblant l'attribuer à ceux qui la refusent), puis il définit ainsi la démarche qu'il propose : « Plutôt que de parler de 'repentance', la France devrait donc reconnaître les discriminations et exactions dont ont été victimes les populations algériennes : mettre en avant des faits précis. Car les excès d'une culture de repentance, ou les visions lénifiantes d'une histoire prisonnière des lobbies mémoriels, ne contribuent pas à apaiser la relation à notre passé ». Son dernier paragraphe de la même page tente encore de définir les rapports qu'il conçoit entre la politique, la mémoire et l'histoire : « Tous ces faits expliqués, portés à la connaissance des jeunes générations, ne sont pas des verdicts définitifs à propos de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Ces faits énoncés, déjà établis depuis longtemps par les historiens, maintiennent ouverte la porte des controverses citoyennes pour sortir de la rumination du passé et des blessures mémorielles ; encouragent les acteurs et témoins à parler de leurs souffrances (en particulier les anciens appelés d'Algérie, les pieds-noirs et les harkis). Ce faisant, ce travail de reconnaissance recrée les outils d'un travail de mémoire jamais clos, en soulignant aussi la nécessaire ouverture, des deux côtés de la Méditerranée, des archives de la guerre d'Algérie ».

La liste des préconisations (pp 125-130) commence par une proposition majeure d'où découlent toutes les autres : « Constitution d'une commission 'Alliance et vérité' chargée d'impulser des initiatives communes entre la France et l'Algérie sur les questions de mémoires. Cette commission pourrait être constituée par différentes personnalités engagées dans le dialogue franco-algérien, comme Mme Fadila Khattabi, qui préside le groupe d'amitié France-Algérie de l'Assemblée nationale, comme M. Karim Amellal, ambassadeur, délégué interministériel à la Méditerranée, des intellectuels, médecins, chercheurs, chefs d'entreprise, animateurs d'associations (comme Coup de soleil). Un secrétariat général sera chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions prises par cette commission ». Cette analyse relativement détaillée à première vue laisse pourtant de nombreux points essentiels sans réponse. De quelle(s) autorité(s) procéderait cette commission dont le nom rappelle évidemment celui de la commission sud-africaine « Vérité et réconciliation » chargée par Nelson Mandela en 1995 de réconcilier les mémoires en octroyant à tous ceux qui accepteraient d'y participer le pardon contre l'aveu de la vérité ? Qui en nommerait les membres et en fonction de quels critères, de nationalité ou autres ? Quel équilibre serait assuré entre les diverses tendances mémorielles rivales ? Des historiens y auraient-ils une place, et si oui qui les désignerait ?

Les exemples qui suivent de propositions que pourrait présenter cette commission laissent également perplexe. Pour en donner une idée, examinons rapidement la première et la dernière. Voici donc la première : « La poursuite de commémorations, comme celle des accords d'Évian le 19 mars 1962, demandée par plusieurs associations d'anciens combattants, premier pas vers la fin de la guerre d'Algérie. D'autres initiatives de commémorations importantes pourraient être organisées autour de la participation des Européens d'Algérie à la Seconde Guerre mondiale ; du 25 septembre, journée d'hommage aux harkis et autres membres de formations supplétives dans la guerre d'Algérie ; de la date du 17 octobre 1961, symbole de la répression des

travailleurs algériens en France. À tous ces moments de commémoration pourraient être invités les représentants des groupes de mémoires concernés par cette histoire ».

La première phrase est très discutable, car seules deux associations d'anciens combattants, la FNACA et l'ARAC, sont favorables à la célébration du 19 mars, toutes les autres restant attachées à la date du 5 décembre instituée par le président Chirac parce qu'elles estiment que le 19 mars n'a pas été la date de la fin de la guerre mais celle du début de sa pire période. Si cet avis opposé au 19 mars n'est pas retenu, il conviendrait d'expliquer pourquoi (par exemple, en faisant observer que la commémoration du 19 mars 1962, adoptée le 8 novembre 2012, est beaucoup plus proche d'un deuil national que d'une fête nationale : « une journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie »). D'autre part, les autres commémorations évoquées suggèrent bien la difficulté qu'a la République française à faire le grand écart en moins d'un mois entre la célébration des harkis le 25 septembre et celle des Algériens réprimés à Paris le 17 octobre (1961).

La dernière proposition (p 130) paraît anodine et facile à satisfaire : « La création d'une commission franco-algérienne d'historiens chargée d'établir l'historique du canon Baba Merzoug - ou « La Consulaire » - et de formuler des propositions partagées quant à son avenir, respectueuses de la charge mémorielle qu'il porte des deux côtés de la Méditerranée ». Mais ce prudent euphémisme camoufle un enjeu de discorde majeur, puisque ce canon qui a servi à riposter aux bombardements d'Alger par les flottes françaises dans les années 1680 a également servi à pulvériser de nombreux otages attachés à sa gueule (dont le père Levacher, religieux lazariste et consul de France en 1683).

Entre les deux, on trouve des propositions très diverses, par exemple (p 126) un double geste qui paraît équilibré : « La construction d'unestèle, à Amboise, montrant le portrait de l'émir Abd el-Kader, au moment du soixantième anniversaire de l'indépendance de l'Algérie en 2022. La restitution à l'Algérie de l'épée de l'Émir ».

Mais plutôt que de passer en revue ces trente préconisations dans l'ordre de leur venue, il me paraît plus utile de discuter les enjeux commémoratifs liés aux événements les plus importants que j'ai analysés dans mon *Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie et de sa mémoire* [11] en 2018.

La commémoration de la répression du 8 mai 1945, autour de Sétif et de Guelma, a pris en Algérie une ampleur considérable depuis la création de la Fondation du 8 mai 1945 par Bachir Boumaza en mai 1990. Or cette commémoration, à l'origine de la revendication adressée à la France de reconnaître que cette répression aurait été non pas un crime de guerre mais un « crime contre l'humanité », passe entièrement sous silence le fait qu'elle avait répondu à une véritable révolte visant la population française avant de provoquer des représailles démesurées, et elle correspond à la propagande diffusée depuis 1945 par le Parti du peuple algérien (PPA) puis par le FLN du temps de la guerre. Depuis quelques années, cette même propagande a inspiré des revendications et des initiatives mémorielles en France même, et tend à faire oublier l'apport des nombreux travaux d'historiens. Par exemple, le vœu adopté le 15 avril 2015 par le Conseil de Paris demande « la reconnaissance par l'Etat des massacres du 8 mai 1945 à Sétif, Guelma et Kherrata » et mentionne que le nombre des victimes fait encore débat soixante-dix ans après les faits : « Le gouvernement algérien avance le nombre de 45 000 morts, et les travaux de la très grande majorité (sic) des historiens français attestent d'un bilan de dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement ».

Un autre événement qui est officiellement commémoré en Algérie, mais pas en France, est celui des massacres du 20 août 1955, inaugurés par des massacres de civils français et de « traîtres » algériens, avant de donner lieu comme en 1945 à des représailles disproportionnées. Cet événement décidé par le seul chef du Nord-Constantinois, Zighout Youcef, avait stupéfié par sa violence extrême le chef politique du FLN d'Alger, Abane Ramdane, qui avait encore demandé sa justification à son responsable durant le Congrès de la Soummam,

ouvert le 20 août 1956. Mais il fut justifié par son succès, et consacré encore une fois un an plus tard par l'ouverture du CNRA de Tripoli le 20 août 1957. Cette date de bon augure est aujourd'hui considérée en Algérie comme une fête nationale glorieuse qui ne donne lieu à aucune critique. C'est pourquoi j'avais fait remarquer à Benjamin Stora le 21 septembre dernier, en réponse à un message par lequel il me signalait le décès de son ami constantinois Abdelmadjid Merdaci, ma gêne à lire ce que celui-ci avait dit ou écrit à la gloire de son héros Zighout Youcef et de son offensive meurtrière du 20 août 1955. Au contraire, la tentative d'appel de Constantine par laquelle l'ingénieur des travaux publics René Mayer et le neveu de Ferhat Abbas, Abbas Allaoua, avaient voulu appeler à une paix juste avec l'appui d'une trentaine de signataires européens et d'une vingtaine de musulmans est aujourd'hui presque entièrement oubliée [12. [nb12]]. Le problème est que trop d'Algériens, même tout à fait sincères et respectables, ne sont plus capables de distinguer parmi les actes accomplis au nom de leur cause ceux qui sont moralement admissibles et ceux qui ne le sont pas.

De même, la commémoration de la disparition camouflée en évasion de Maurice Audin après son arrestation à Alger par les parachutistes en juillet 1957, officiellement reconnue comme telle par les deux présidents Hollande puis Macron, a eu le tort de créer artificiellement « une nouvelle affaire Dreyfus » (suivant le mot de Pierre Vidal-Naquet) pour les intellectuels de gauche, en détournant leur attention de ce qui se passait vraiment : une « bataille d'Alger » qui n'était pas une lutte pacifique d'un peuple pour sa libération, mais une épreuve de force employant des moyens terroristes contre la population civile française depuis le mois de juin 1956, conformément aux menaces formulées par Abane Ramdane dès février 1956 en cas d'exécution par la France des Algériens condamnés à mort. Que la contre-offensive du général Massu ait recouru entre autres moyens à la torture et aux exécutions sommaires, c'est un fait, mais cela ne suffit pas pour établir la réalité du bilan de plus de 3 000 morts et disparus souvent cité sans preuve, et cela ne justifie pas davantage l'oubli des nombreuses victimes bien comptabilisées du terrorisme. La commémoration de l'assassinat camouflé en suicide de Maître Ali Boumendjel relève du même cas de figure et ne permettrait pas de mieux comprendre ce que fut la « bataille d'Alger ».

On peut en dire autant de « l'entrée au Panthéon de Gisèle Halimi, grande figure féminine d'opposition à la guerre d'Algérie ». Comme je l'ai aussitôt fait savoir à Benjamin Stora, cette idée audacieuse n'avait rien d'une bonne idée : « Je crains que la panthéonisation de Gisèle Halimi soit très mal vue par tous ceux qui voient en elle une avocate militante engagée au service du FLN, associée à Simone de Beauvoir en 1960 pour la défense de Djamila Boupacha, après avoir défendu en 1958 les accusés au procès du massacre du 20 août 1955. Sans contester la nécessité de défendre les droits de la défense même dans ces circonstances, je crains que ceux qui ont proposé cette panthéonisation aient oublié les victimes de l'autre côté. C'est toute la différence avec Germaine Tillon, qui a rencontré Yacef Saadi pour mettre fin au terrorisme à Alger (en juillet 1957), sans lui cacher qu'à ses yeux il était un assassin, ce qui lui a valu ensuite le mépris de ladite Simone de Beauvoir. Une telle panthéonisation risque d'avoir un effet négatif en ranimant la guerre des mémoires. Au contraire, la recherche des disparus de tous les bords, dont la nécessité a été reconnue par le président Macron, est une très bonne chose. La commission pour la mémoire que tu proposes aura fort à faire pour distinguer clairement les initiatives constructives et celles qui ne le sont pas ». Et ma crainte a été rapidement confirmée par la protestation solennelle de Fatima Besnaci Lancou et Dalila Kherchouche, cosignant avec 49 autres femmes et filles de harkis une pétition déclarant : « Nous femmes et filles de harki récusons le rapport Stora sur la guerre d'Algérie » : elles y tiraient argument du langage méprisant employé par Gisèle Halimi à leur égard, qualifiant de « femmes harkis » celles qu'elle considérait comme des ennemies de la femme [13. [nb13]].

De même, la commémoration de « la date du 17 octobre 1961, symbole de la répression des travailleurs algériens en France », et déjà reconnue officiellement par un communiqué du président Hollande le 17 octobre 2012 - « Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République

reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes » - restera d'une utilité limitée si elle reste enfermée dans la logique d'un groupe mémoriel revendiquant la reconnaissance d'un « crime contre l'humanité », au lieu de prendre en compte la grande diversité des interprétations proposées par différents auteurs et historiens (notamment Jean-Paul Brunet, injustement ostracisé). Pour résumer l'essentiel, faut-il considérer avec Jean-Luc Einaudi et Gilles Manceron que la féroce répression de la manifestation du 17 octobre 1961 fut une provocation du Premier ministre Michel Debré visant à faire échouer la reprise attendue des négociations entre le GPRA et le gouvernement français ? Ou bien au contraire, en suivant l'avis de Paul Thibaud (ancien camarade de Pierre Vidal-Naquet), faut-il constater que le GPRA a commis une lourde erreur en laissant continuer l'offensive des commandos de la Fédération de France du FLN contre les forces de police de Paris durant un mois et demi après que le général de Gaulle eut renoncé à la souveraineté de la France sur le Sahara pour débloquer la négociation interrompue depuis la fin juillet ? Il me semble que Paul Thibaud est celui qui raisonne ici en véritable historien. D'autre part, la polarisation de la mémoire sur la répression du 17 octobre 1961 a fait oublier, non seulement l'offensive de la Fédération de France du FLN contre la police, mais aussi et surtout la guerre civile entre FLN et MNA qui avait culminé entre l'été 1957 et l'été 1958, et fait beaucoup plus de victimes [14.[#nb14]].

Au contraire, je ne peux qu'approuver « la mise en place d'une commission mixte d'historiens français et algériens pour faire la lumière sur les enlèvements et assassinats d'Européens à Oran en juillet 1962, pour entendre la parole des témoins de cette tragédie ». En ajoutant que si des historiens français ont déjà publié de nombreux ouvrages sur ce sujet à partir de sources principalement françaises, il reste très souhaitable que les historiens algériens puissent apporter les témoignages et les documents qui manquent encore. Et rappeler enfin que la décision prise par le président Macron de faciliter les recherches sur le sort de *tous* les disparus ne concerne pas seulement ceux qui appartenaient au même bord que Maurice Audin.

Conclusions

Je n'essaierai pas de tout dire, mais il faut maintenant essayer de tirer des conclusions claires. Le travail de Benjamin Stora n'est pas sans mérite, son idée centrale de commission « Vérité et réconciliation » à la française est même très juste et très utile à condition d'être plus clairement définie et réalisée, mais il était particulièrement risqué. Avançant comme un funambule sur un fil, son auteur était guetté de part et d'autre par ceux qui s'attendaient à le voir tomber soit à droite soit à gauche. Il bénéficiait néanmoins des encouragements de Mohammed Harbi, de Fouad Soufi, de Hassan Remaoun, et de Gilles Manceron. Mais d'un côté il a échoué à recueillir le soutien de Fatima Besnaci-Lancou, qui pourtant était associée à Gilles Manceron à la direction de l'association « Harkis et droits de l'homme ». C'est un revers majeur car cette association se situait jusque-là au centre-gauche de l'éventail des forces politiques intéressées à la mémoire et à l'histoire de la guerre d'Algérie, brouillant le clivage traditionnel entre la droite procoloniale et la gauche anticoloniale. Et d'autre part, il a été clairement désavoué non seulement par Olivier Lecour-Grandmaison sur le site Médiapart [15.[#nb15]], mais aussi par le président par intérim de l'Association nationale des Anciens Moudjahidine, qui selon l'agence Algérie Presse Service a déclaré dimanche 31 janvier 2021 :

« Le rapport de Benjamin Stora sur la colonisation et la Guerre de libération a "occulté " les crimes coloniaux et tenté de résumer le dossier de la Mémoire dans le cadre d'une célébration symbolique pour tourner la page de la reconnaissance et du pardon, a indiqué le Secrétaire général par intérim de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), M. Mohand Ouamar Benelhadj.

Dans une vidéo diffusée sur la chaîne YouTube de l'organisation, le moudjahid Mohand Ouamar a indiqué que le rapport remis par l'historien Benjamin Stora à l'Elysée début janvier **"a montré ses limites" dans le récit des faits historiques**, soulignant que le contexte

d'élaboration du rapport laisse supposer que Stora a trahi ses idées et qu'on "lui a imposé le texte" pour des raisons purement politiques.

Stora qui a évoqué dans des écrits précédents le côté obscur de l'histoire coloniale de la France "a omis d'aborder dans son rapport les différents crimes coloniaux perpétrés par l'Etat français, de l'aveu des français eux-mêmes", a ajouté le SG par intérim de l'ONM.

Pour M. Benelhadj, Benjamin Stora a évité d'évoquer "la genèse du problème mémoriel entre les deux pays qui remonte à 1830 lorsque Charles X a envoyé son armée en Algérie pour la coloniser, piller ses richesses et exterminer son peuple".

Soulignant que l'historien français a tenté de faire fi de cette histoire douloureuse entachée "d'enfumades, de massacres, et d'épidémies ayant décimé des millions d'algériens", le même responsable a indiqué que M. Stora avait réduit tous les meurtres dans "l'assassinat de Ali Boumendjel en appelant à une célébration commune de cet événement pour clore le dossier Mémoire".

Le SG par intérim de l'ONM a mis en doute, par ailleurs, la sincérité de la volonté politique du côté français, estimant que le fait "d'écarter toute possibilité d'excuses de la part de la France officielle pour ses crimes coloniaux est de nature à torpiller les tentatives de réconciliation avec la mémoire". »

Ne citons pas tout cet article, mais Benjamin Stora l'a envoyé à plusieurs correspondants avec ces passages en caractères gras ou italiques et sous un titre : « **fin de l'histoire** » qui semble venir de lui.

Comment donc expliquer ce qui paraît bien être un demi-échec ?

D'abord par le fait que le rapport Stora ne distingue pas assez clairement ce qui relève de la mémoire - ou des mémoires - et ce qui relève de l'histoire. Or, comme je l'ai montré à travers les quelques exemples que je viens de citer, la plupart des groupes mémoriels qui rivalisent en France n'ont pas une conception suffisamment historique du travail qu'ils se vouent à accomplir. Aussi longtemps que chacun de ces groupes restera fermé au point de vue des autres, des conflits entre eux seront toujours à craindre, et sur ce point la pétition des femmes et filles de harkis doit nous servir d'exemple à retenir. Seul le recours à l'histoire peut réussir à dépasser la rivalité conflictuelle des mémoires opposées. Nous en sommes encore très loin, et depuis une vingtaine d'année il y a plutôt régression que progrès.

Parmi tous ces groupes, celui que je connais le mieux est celui qui travaille depuis au moins une vingtaine d'années à éclairer le sort des disparus enlevés en Algérie de 1954 à 1962, le « Groupe de recherche sur les Français disparus en Algérie ». Animé par une épouse de disparu, Madame Colette Ducos-Ader, et d'autres familles amies, elle a fini par rassembler autour d'elle des historiens comme le général Maurice Faivre, récemment décédé, Jean Monneret, Jean-Jacques Jordi, et plusieurs autres. Quelles que soient leurs opinions politiques, et leurs motivations mémorielles personnelles, ils emploient les méthodes de l'enquête historique. Mais cette association est la première et à peu près la seule dans ce cas. Il faut néanmoins signaler que, depuis le 15 septembre 2018, l'association « 1000autresdisparus.org » fondée autour de Fabrice Riceputi (disciple de Jean-Luc Einaudi) et de mon ancienne étudiante l'historienne Malika Rahal a créé et publié son fichier. Ayant constaté l'impossibilité d'établir les faits à partir de nombres globaux obtenus on ne sait comment, cette association s'emploie comme le GRFDA à rechercher des données sur chaque disparu pour comptabiliser un par un tous les cas sur lesquels des données factuelles peuvent être recueillies. C'est bien évidemment la seule méthode recommandable.

S'il est une leçon à retenir de l'échec relatif du rapport Stora, c'est bien celle-ci : les porteurs de mémoires sont voués à disparaître tôt ou tard, dans les vingt ou trente prochaines années. Seuls

les travaux d'histoire - qu'ils soient accomplis par des historiens professionnels ou amateurs, peu importe - ont une chance de nous survivre et d'être utiles à nos descendants.

Guy Pervillé

[1.[#nh1]] *Vers la paix en Algérie. Les négociations d'Evian d'après les archives diplomatiques françaises*, Bruxelles, Bruylant, 2003, 531 p, p 412. Et un peu avant (p 407), dans la "déclaration du gouvernement relative aux mesures d'amnistie" : "Seront amnistiées toutes infractions commises avant le 19 mars 1962 à douze heures en vue de de participer ou d'apporter une aide directe ou indirecte à l'insurrection algérienne, ainsi que les infractions connexes. Seront amnistiées toutes infractions commises avant le 30 octobre 1954 dans le cadre d'entreprises tendant à modifier le régime juridique de l'Algérie".

[2.[#nh2]] Une campagne de presse fut alors lancée dont le ton était donné par le titre de l'éditorial d'*El Watan*, 8 mai 1995 : « Des excuses officielles » », qui reproduisait le discours du Premier ministre Sifi Mokdad, situait le 8 mai 1945 dans une longue série de répressions françaises, invitait les intellectuels algériens à « travailler au corps » les démocrates français pour qu'ils diffusent dans leur société un sentiment de responsabilité et de culpabilité, et réclamait à l'Etat français des excuses officielles au peuple algérien « pour les centaines de milliers d'innocents assassinés au cours de cent trente ans de domination coloniale ». *El Moudjahid* était sur la même ligne. Quatre ans plus tard, le 8 mai 1999, *Liberté* observait qu'en Algérie la commémoration du 8 mai était désormais revendiquée par toute la classe politique et faisait même l'objet d'une surenchère.

[3.[#nh3]] Jacques Chirac, *Mémoires*, t 2, *Le temps présidentiel*, Paris, Nil, 2011, p 435.

[4.[#nh4]] Voir son article « S'appuyer sur le rapport de Benjamin Stora », sur le blog de Gilles Manceron dans *Médiapart*, 1er février 2021.

[5.[#nh5]] André Mandouze, *Mémoires d'outre-siècle*, t 1, *D'une Résistance à l'autre*, Paris, Viviane Hamy, 1998, p 351 ; cité par Jacques Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre*, Paris, Economica, 2002, pp 240-241.

[6.[#nh6]] Document cité par Abba Gheziel dans sa thèse *L'éveil politique de la société algérienne à travers révoltes, soumission, assimilation et nationalisme*, Université de Toulouse-Le Mirail 2015.

[7.[#nh7]] Cité par Jacques Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre*, Paris, Economica, 2002, p 211.

[8.[#nh8]] Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, pp 113-114.

[9.[#nh9]] Cité par R. Madi, « Les crimes du 17 octobre 1961 à Paris, une abjection à faire honte à l'humanité », *Le Temps d'Algérie*, 17 octobre 2014.

[10.[#nh10]] Guy Hennebelle, « Editorial ravageur » dans le n° spécial de *Panoramiques*, n° 62, 1er trimestre 2003, intitulé « Algériens-Français, bientôt finis les enfantillages ? »

[11.[#nh11]] Editions Vendémiaire, Paris, novembre 2018, 667 p (notamment dans la deuxième partie, pp 181-378).

[12.[#nh12]] Cf mon étude historiographique de cet événement : « Du nouveau sur l'Appel de Constantine et le 20 août 1955 », http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=305 .

[13.[#nh13]] Voir sur *Le Figaro-Vox* du 27 janvier 2021 : <https://www.lefigaro.fr/vox/societe/nous-filles-et-femmes-de-harkis-recusons-le-rapport-stora-sur-la-guerre-d-algerie-20210127> .

[14.[#nh14]] Voir la communication de Charles-Robert Ageron, « Les Français devant la guerre civile algérienne », in Jean-Pierre Rioux (s. dir.) *La guerre d'Algérie et les Français*, colloque de l'IHTP, Paris, Fayard, 1990.

[15.[#nh15]] « Sur le rapport de Benjamin Stora : le conseiller contre l'historien », blog d'Olivier Lecour Grandmaison, 28 janvier 2021.